

## La moitié des enfants d'ouvriers nés au début des années 1980 sont bacheliers. Les seconds cycles de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont plus ouverts aujourd'hui que par le passé aux différents groupes sociaux, mais de fortes inégalités subsistent entre cursus généraux, technologiques et professionnels.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires, puis supérieurs, ont permis d'ouvrir l'École à une population plus large. Cette ouverture et ses limites peuvent être appréciées en comparant, dans le temps, dans quelles proportions les enfants de différents groupes sociaux parviennent au baccalauréat et se répartissent en fonction de leur diplôme le plus élevé.

Dans les générations des années quarante, plus de deux enfants de cadres sur trois étaient titulaires d'un baccalauréat, pour seulement 6 % des enfants d'ouvriers. Parmi les dernières générations, nées au début des années 1980, la moitié des enfants d'ouvriers sont bacheliers (*graphique 01*). La progression a été particulièrement rapide entre les générations nées de 1964 à 1968 et celles nées de 1974 à 1978. Le développement quantitatif de la fin des années quatre-vingt a contribué, de ce point de vue, à la réduction des inégalités scolaires.

Sur 100 jeunes appartenant aux générations 1982-1986, qui ont de 20 à 24 ans début 2007, 53 déclarent avoir eu accès à l'enseignement supérieur ; parmi les autres, 10 déclarent pour diplôme le plus élevé un baccalauréat technologique ou professionnel et 17 un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnelles (*graphique 03*). Les enfants d'ouvriers et d'employés sont diplômés des enseignements secondaires technologiques et professionnels en plus fortes proportions (36 %) que les enfants d'indépendants, cadres et techniciens (19 %). Par rapport à leurs aînés des générations

1972-1976, qui avaient de 20 à 24 ans, dix ans auparavant, les jeunes de 2007 sont moins souvent dépourvus de diplôme d'enseignement secondaire de second cycle. Cette situation reste plus fréquente parmi les enfants d'employés et d'ouvriers (22 %) que parmi les enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires (9 %).

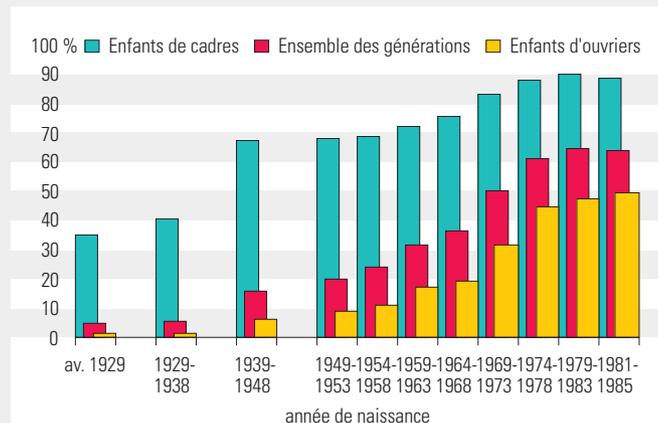
La répartition des bacheliers 2008 selon les trois grandes filières (générale, technologique et professionnelle) confirme le poids persistant de l'origine sociale sur les parcours scolaires : alors que les enfants d'ouvriers se répartissent à peu près équitablement selon les trois types de baccalauréat, les enfants de cadres, et plus particulièrement ceux d'enseignants, privilégient massivement la voie générale la plus favorable à la poursuite d'études supérieures longues (*tableau 02*).

L'élévation de la proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de milieux « défavorisés » est l'un des objectifs du ministère, au titre de la politique de promotion de l'égalité des chances (loi du 31 mars 2006). Pour une valeur estimée à 18,6 % en 2008, l'objectif, suivi par un indicateur de la LOLF, est d'atteindre 20 % en 2010.

*Les deux graphiques s'appuient sur des enquêtes de l'INSEE. Le graphique 01 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année. Ses données proviennent des enquêtes FQP et Emploi de l'INSEE (enquête de 1990 pour les générations nées de 1964 à 1968, de 1995 pour les natifs de 1969 à 1973, de 2006 pour les générations 1980-1984). Les diplômes équivalents au baccalauréat ne sont pas pris en compte, en principe. Le graphique 02 porte sur des groupes d'âges (20 à 24 ans en début d'année) correspondant (aussi) à des générations. Les données proviennent des enquêtes emploi de l'INSEE. Le niveau d'études est défini d'abord en fonction du fait que les jeunes ont, ou non, suivi des études dans l'enseignement supérieur, ensuite en fonction de leur diplôme le plus élevé. On peut ainsi séparer les jeunes qui ont eu accès à l'enseignement supérieur, et étudient encore pour la plupart, de ceux qui n'étudient plus qu'exceptionnellement et dont le diplôme acquis a toute chance d'être le plus élevé. L'« origine sociale » est appréhendée classiquement par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est normalement celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsqu'il est absent ou décédé. Le tableau 02 est issu d'une exploitation des origines sociales déclarées par l'ensemble des bacheliers de la session 2008, après redressement et suppression des origines indéterminées.*

Sources : INSEE, enquêtes Emploi et Formation et Qualification Professionnelle  
MEN-DEPP (OCEAN)

## 01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1981 à 1985, 88 % de ceux dont le père est cadre sont bacheliers, contre 49 % des jeunes de père ouvrier. C'est nettement plus que dans les générations des années 30, où 41 % des enfants de cadres obtenaient le baccalauréat, contre 2 % seulement des enfants d'ouvriers.

Sources : calculs Centre Maurice Halbwachs à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle et DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE

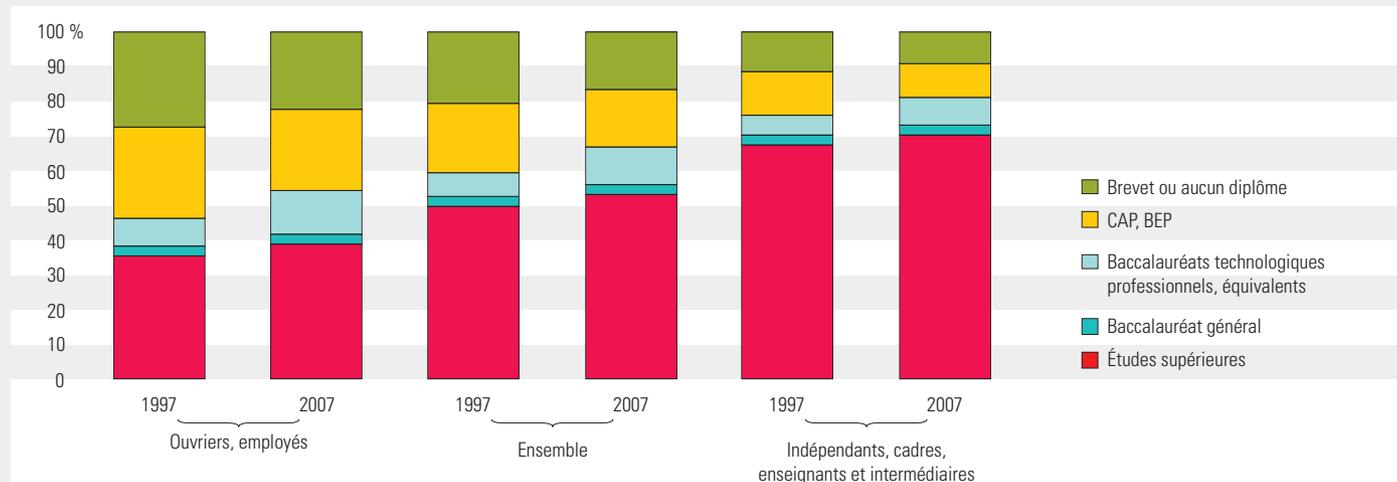
## 02 Répartition par filière des bacheliers 2008 selon leur origine sociale

	Général	Technologique	Professionnel
Agriculteurs exploitants	54,8	25,1	20,1
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	50,4	25,4	24,2
Cadres, prof intellectuelles sup.	75,7	16,3	8,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	83,2	13,1	3,7
Professions intermédiaires	58,3	27,4	14,3
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	76,7	15,4	7,8
Employés	48,4	31,3	20,3
Ouvriers	34,0	31,4	34,6
Retraités	39,0	26,8	34,2
<b>Ensemble</b>	<b>53,9</b>	<b>26,2</b>	<b>19,9</b>

Lecture : en 2008, 34,0 % des bacheliers enfants d'ouvriers ont obtenu un baccalauréat général, 31,4 % un baccalauréat technologique et 34,6 % un baccalauréat professionnel.

Source : MEN-DEPP (OCEAN)

## 03 Diplômes des jeunes âgés de 20 à 24 ans en fonction du milieu social (en 1997 et 2007)



Lecture : en 2007, sur 100 enfants d'employés et d'ouvriers âgés de 20 à 24 ans, 39 ont eu accès à l'enseignement supérieur. Parmi les autres, 23 indiquent comme diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnelles, 13 un baccalauréat technologique, professionnel ou assimilé et 3 un baccalauréat général. Au total, 78 % de ces jeunes ont au minimum un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 91 % des enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE de 1997 et 2007 (moyenne annuelle)